

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Arrêté du 3 juillet 2023 délivrant l'agrément d'observatoire local des loyers à l'ADIL du Var

NOR : TREL2310213A

Par arrêté du ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé de la ville et du logement, en date du 3 juillet 2023, l'ADIL du Var est agréée en tant qu'observatoire local des loyers pour le périmètre géographique d'observation comprenant les 84 communes suivantes : Ceyreste, La Ciotat, Les Adrets-de-l'Estérel, Les Arcs, Bandol, Le Beausset, Belgentier, Besse-sur-Issole, Bormes-les-Mimosas, Bras, Brignoles, Cabasse, La Cadière-d'Azur, Camps-la-Source, Le Cannet-des-Maures, Carcès, Carnoules, Carqueiranne, Le Castellet, La Celle, Châteauvert, Collobrières, Correns, Cotignac, La Crau, Cuers, Draguignan, Entrecasteaux, Evenos, La Farlède, Flassans-sur-Issole, Flayosc, Forcalqueiret, Fréjus, La Garde, Garéoult, Gonfaron, Hyères, Le Lavandou, la Londe-les-Maures, Lorgues, Le Luc, Les Mayons, Mazaugues, Méounes-lès-Montrieux, Montfort-sur-Argens, La Motte, Le Muy, Nans-les-Pins, Néoules, Ollières, Ollioules, Pierrefeu-du-Var, Pignans, Plan-d'Aups-Sainte-Baume, Pourcieux, Pourrières, Le Pradet, Puget-sur-Argens, Puget-Ville, Le Revest-les-Eaux, Rocharon, Roquebrune-sur-Argens, La Roquebrussanne, Rougiers, Sainte-Anastasie-sur-Issole, Saint-Cyr-sur-Mer, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Saint-Raphaël, Sanary-sur-Mer, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, Solliès-Pont, Solliès-Toucas, Solliès-Ville, Le Thoronet, Toulon, Tourves, Trans-en Provence, Le Val, La Valette-du-Var, Vidauban, Vins-sur-Caramy, Saint-Mandrier-sur-Mer.